



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

Profession ÉDUCATION

N° 296 | Mai-juin-juillet 2024 | 2,50 €



30 juin et 7 juillet,

LA DÉMOCRATIE

CONTRE L'EXTRÊME DROITE !

3 ÉDITO

Non à l'extrême droite

La CFDT appelle à voter pour la démocratie, pour d'autres candidat-e-s que ceux du RN. Depuis toujours, elle combat l'extrême droite et son projet d'inégalité de droits entre les personnes...

4 ACTUALITÉ

Retour sur le congrès

Retour sur le congrès qui a réuni 300 personnes à Lorient, du 13 au 17 mai 2024.

7 DOSSIER



Jeunesse, sport et EPS, missions de service public

Au-delà de la seule préparation des médaillé-e-s de demain, une multitude de services et de métiers œuvrent dans le périmètre du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques...

Rencontre avec Jean-Marc Grimont

Très bientôt en retraite, Jean-Marc Grimont est secrétaire fédéral en charge des questions Jeunesse et Sports.

11 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Professeur-e-s des écoles, d'EPS, de sport : quels rôles dans la transition écologique ?

Pour réussir la transformation écologique, les activités physiques, artistiques et sportives comptent elles aussi.

12 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp)

Un enjeu prioritaire pour les conditions de travail.

13 SOCIÉTÉ

Sport, femmes et vidéo

Un atelier de création cinématographique permet à des jeunes footballeuses de mettre en scène leurs parcours. Entretien avec Marie Famulicki, coréalisatrice.

14 L'INVITÉE DU MOIS

Colombe Brossel

La sénatrice de Paris est rapporteure d'un projet de loi visant à favoriser le respect de la mixité sociale à l'École.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti.
RÉDACTEUR·TRICE EN CHEF : Alexis Torchet et Aline Noël.
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, MAQUETTE : Christophe Caulier.
RÉDACTION : Tristan Brams, Dominique Bruneau, Alice Hadjou, Vincent Loustau, Aline Noël, Cécile Rossard, Alexis Torchet.
IMPRESSION : L'Artésienne – Liévin. N° CPPAP : 1025S07555.
ISSN : 1143-2705. **CFDT Éducation Formation Recherche publiques** 47/49 avenue Simon Bolivar 75 950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr – <http://www.sgen.cfdt.fr>. **PHOTO DE COUVERTURE :** Omar Bekhti.





Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

ÉDITO

Non à l'extrême droite

LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE a précipité le pays dans une campagne électorale éclair. Le Rassemblement national risque d'obtenir un très grand nombre de député·e·s. Il n'est pas exclu qu'il ait la majorité et soit appelé à former un gouvernement.

La CFDT appelle à voter pour la démocratie, pour d'autres candidat·e·s que ceux du RN. Depuis toujours, elle combat l'extrême droite et son projet d'inégalité de droits entre les personnes, d'une société basée sur la division, l'exclusion et la discrimination de pans entiers de la population. Certains voisins européens le montrent : l'extrême droite au pouvoir, ce sont les droits des femmes et des minorités qui reculent, les subventions aux associations qui disparaissent, les discriminations qui bondissent, une liberté de la presse menacée, le dialogue social et les syndicats démantelés, un monde du travail où l'employeur décide seul ou avec les syndicats qu'il choisit.

Depuis le 10 juin, les militant·e·s CFDT sont mobilisé·e·s pour convaincre de voter pour la démocratie, contre l'extrême droite. C'est notre rôle d'offrir des espaces de débat, d'action collective pour l'égalité, le progrès social, la solidarité...

Quels que soient les résultats, la montée des idées d'extrême droite ne peut être notre horizon. Nous aurons donc à œuvrer plus et mieux contre les idées rances, et ce, malgré l'instabilité politique qui s'annonce, voire l'avènement d'un gouvernement hostile à l'organisation collective au sein d'organisations syndicales démocratiques. Soyons fier·e·s de notre engagement à la CFDT, ayons la conviction que l'action syndicale est au cœur de la démocratie.

21 juin 2024

Lorient 13-17 mai 2024

Un congrès réussi

Par Alexis Torchet

Plus de 300 congressistes ont partagé des temps statutaires et des temps non statutaires. Les débats seront ultérieurement mis en ligne dans leur intégralité.

DES DÉBATS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les lundi et mardi, le rapport d'activité a d'abord été présenté par la secrétaire générale de la fédération. Il a ensuite fait l'objet de 25 interventions de syndicats. La secrétaire générale a répondu jeudi.

Le rapport d'activité a été adopté à 88,14 % des votant-e-s.



© Nathalie Bucquet

LE CHANGEMENT DE NOM

Après 18 mois de travail démocratique interne, le changement de nom de la fédération a été adopté par 78,73 % des votant-e-s mardi.



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



DES DÉBATS SUR LES RÉOLUTIONS

Trois résolutions d'orientation ont fait l'objet de neuf débats d'amendements – autant de boussoles pour les quatre années à venir. Elles ont été adoptées par des votes allant de 88,14 % à 94,2 % des voix vendredi.

2 traits pour l'égalité

ÉCHANGES AVEC LA CONFÉDÉRATION

Yvan Ricordeau, secrétaire général adjoint de la confédération, était présent mardi pour échanger avec les congressistes sur l'actualité interprofessionnelle.



© Nathalie Bucquet

PLACE AUX JEUNES!

Un temps spécifique a été dévolu aux 35 délégué.e.s jeunes mercredi après-midi. Préparé collectivement, ce temps a montré le dynamisme et la capacité de renouvellement de notre fédération.



© Nathalie Bucquet

TABLE RONDE

Jeudi après-midi, table ronde dédiée au poids des inégalités sociales sur les parcours des élèves et aux moyens d'agir pour y faire face.



UN NOUVEAU CONSEIL FÉDÉRAL

Féminisé à 65 %, le nouveau conseil fédéral a été élu par le congrès pour le mandat 2024-2028 à la fin du congrès.

**TOUS NOS REMERCIEMENTS
À LA FÉDÉRATION DE BRETAGNE
POUR SON ORGANISATION
ET SON ACCUEIL CHALEUREUX
ET BIENVEILLANT !**



**17 MAI, JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES**

Le congrès a renouvelé l'engagement de la fédération contre les LGBTIphobies par l'adoption d'une motion d'actualité.



collectivités propriétaires, notamment dans le 1^{er} degré, expliquent cette situation. La CFDT se mobilise pour informer et accompagner les personnels.

Infos Amiante par la cellule Bâti scolaire du ministère : <https://vu.fr/RZPfc>

**À RETOUVER DANS NOS PAGES À LA RENTRÉE :
ALERTE AMIANTE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE**

27 ans après son interdiction, l'amiante reste la première cause de décès liés au travail. La situation est particulièrement préoccupante dans le scolaire où des agent-e-s continuent d'être exposé-e-s malgré la réglementation. Les défaillances de l'État employeur et des

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : NOUS DEVONS ÊTRE EXEMPLAIRES !

Vous avez une interrogation sur ces sujets ? Vous souhaitez signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale ? Une seule adresse : stopVSS@sgen.cfdt.fr

Pour en savoir plus : « Le Sgen-CFDT s'engage contre les VSS » : <https://urlz.fr/jKyH>



DOSSIER

Jeunesse, sport et EPS, missions de service public

Réalisé par Alice Hadjou et Cécile Rossard

© Daniel Reche / Pixabay

Le Syndicat général de l'Éducation nationale est devenu la CFDT Éducation Formation Recherche publiques – occasion de rappeler la présence, dans son champ de syndicalisation, des personnels du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Cet intitulé ministériel grandiloquent pourrait faire oublier qu'au-delà de la seule préparation des médaillé·e·s de demain, une multitude de services et de métiers œuvrent dans ce périmètre.

Le corps à l'École



Pour le Sgen-CFDT, parler du corps à l'École est un enjeu majeur et requiert de questionner les points suivants.

Le développement de l'enfant, de 3 à 16 ans, notamment en matière de santé. Des transformations essentielles impactent la vie et les apprentissages des jeunes... L'école peut apporter certaines réponses (rythmes, espaces, suivi...), mais il faut interroger toute la société et nos rapports au corps, à la maladie, à la prévention, à la performance, à la norme...

Les pratiques corporelles et manuelles dans les apprentissages. Les activités qui mobilisent le corps, les coordinations fines et/ou complexes, la créativité, le toucher, ne sont que peu valorisées, se réduisent, voire disparaissent. Dans nos écoles, dans notre société, il faut rouvrir le chantier de l'importance de ces modalités d'appréhension du monde.

L'importance de l'EPS dans le premier degré comme dans le second degré. Cet enseignement doit être reconnu et valorisé. Formation, co-intervention, installations, matériels... devraient favoriser la mise en place de ces apprentissages fondamentaux. Cette discipline, qui aborde de façon spécifique le rapport au corps, à l'espace, au temps, à l'autre, à l'environnement, mérite une attention toute particulière. C'est bien aux enseignants, acteurs des communautés éducatives de référence, de porter cette discipline et sa richesse.

Revaloriser l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) et les associations sportives. Les activités périscolaires, pensées par et pour les professeurs des écoles ou les professeurs d'EPS, restent fragiles. Elles constituent pourtant des espaces éducatifs très formateurs pour l'éducation citoyenne et physique (notion de choix, d'engagement...), dans une pratique scolaire. • C. R.

LES PERSONNELS « JEUNESSE ET SPORTS » – 5 314 lors des élections professionnelles en 2022 – contribuent aux politiques de jeunesse, d'engagement et de sport dans les délégations régionales académiques (Drajes) et les services départementaux (SDJES). Notamment, ils habilitent les formations aux métiers d'éducateurs sportifs, assurent le contrôle d'honorabilité, soutiennent le travail de terrain du milieu associatif. Ils exercent aussi dans les Pôles ressources nationaux des missions d'expertise, de conseil et de mise en synergie des acteurs du sport en France et en Europe. Un tiers d'entre eux, bien qu'agents publics, sont mis à disposition des fédérations sportives. Enfin, ils travaillent à la Direction des sports ou dans ses établissements.

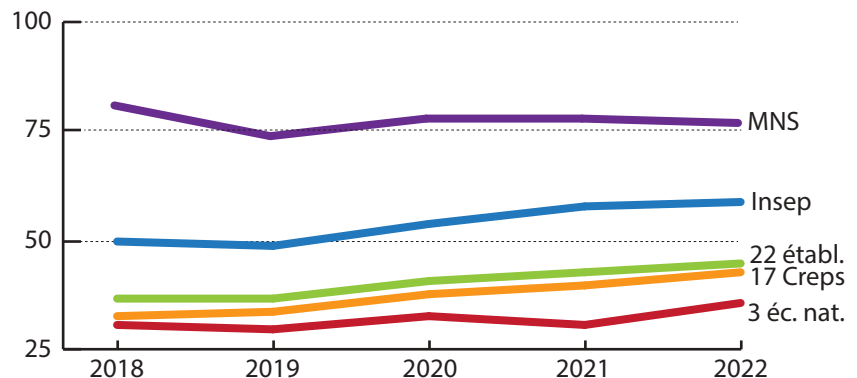
Les corps « propres » Jeunesse et Sports sont professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs et inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Les autres sont personnels administratifs, ingénieurs, agents techniques – pour une bonne moitié, contractuels.

Le rapprochement effectué en 2021 entre Jeunesse et Sports, et Éducation nationale visait à réunir les compétences en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement – plus précisément à réunir les savoir-faire présents dans les territoires mais dont les compétences étaient exercées dans deux réseaux distincts : les services académiques (rectorats et directions des services départementaux de l'Éducation nationale) d'une part, et le réseau de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'autre part.

FOCUS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DU SPORT

À l'occasion du départ en retraite de Jean-Marc Grimont, fer-de-lance du réseau syndical des établissements du Sport (cf. entretien page 10), nous avons choisi de mettre en lumière ce service public et ses personnels, eux qui vivent la préparation des Jeux de manière plus intestine dirons-nous... L'occasion aussi de faire briller le parcours de la flamme orange du syndicalisme CFDT portée par Jean-Marc ces dix-sept dernières années.

Évolution du pourcentage de contractuel-le-s entre 2018 et 2022.



Source : Direction des sports, « Analyse de l'enquête nationale "Effectifs Activités" des établissements publics du



LA REPRÉSENTATIVITÉ CFDT EN ÉTABLISSEMENTS DU SPORT

Dix-sept Creps, trois écoles nationales et un musée national : le Sgen-CFDT est présent dans la quasi-totalité du périmètre, majoritaire dans seize de ses établissements. Dans les instances nationales, il a perdu un siège aux dernières élections professionnelles : la particularité CFDT de s'adresser à TOUS et de toujours fonder ses revendications sur le règlementaire a la vie dure à l'époque du repli sur soi et du « parler fort » en lieu et place du « parler juste ». Pourtant, les exemples d'avancées proposées et gagnées par la CFDT ne manquent pas : création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dédié, maintien d'instances spécifiques Jeunesse et Sports au moment du retour à l'Éducation nationale, ralliement des personnels Jeunesse et Sports au dispositif de titularisation Sauvadet, création d'un cadre d'emploi propre aux agents Creps lors du transfert des personnels techniques aux régions... Des avancées dont tous les personnels bénéficient aujourd'hui sans vraiment s'en rendre compte. Fort d'un maillage national, le réseau des représentants des personnels en établissement du sport se ●●●

Le Sgen-CFDT est présent dans la quasi-totalité du périmètre, majoritaire dans seize de ses établissements.

UN PEU D'HISTOIRE

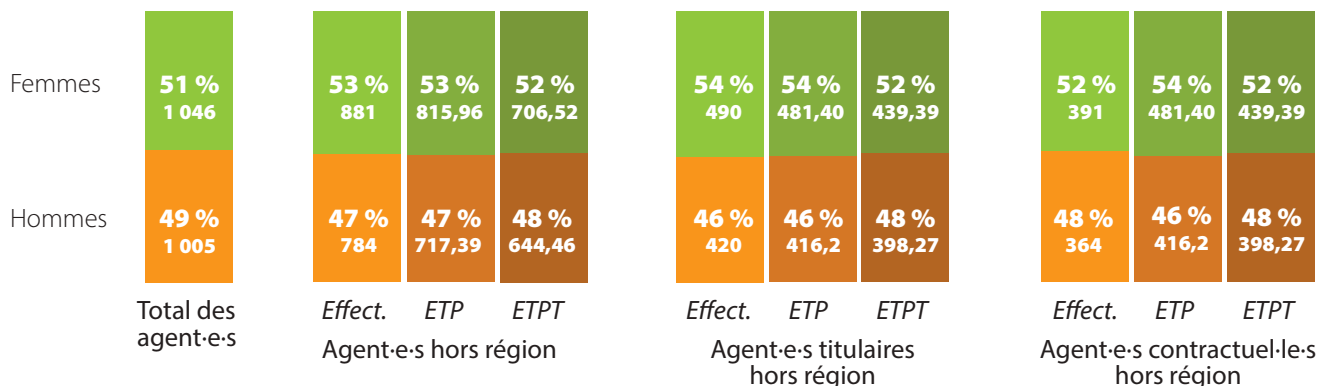
C'est sous le Front Populaire (appellation remise au goût du jour très dernièrement) que le sport et l'éducation lient institutionnellement leur destin.

En 1936, Léo Lagrange était nommé sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs – tout nouveau portefeuille ministériel – auprès du ministre de la Santé publique. Loin d'en faire un outil d'endocritisme, la pratique sportive devait, selon lui, être

un outil de santé et d'éducation*. Il a lancé, dès 1939, l'idée des centres régionaux d'éducation générale et sportive (Creps) dont les infrastructures ont eu, selon les contextes géopolitiques, des vocations plus militaires que civiles. Rebaptisés en 1945 centres régionaux d'éducation physique et sportive (Creps), ils participent alors à la formation des professeurs d'éducation physique et sportive. Cette même année est créé l'Institut national du sport (INS) à Vincennes. Devenu l'Institut national du sport et de l'éducation physique puis Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep), cet institut est désormais le passage obligé des médaillés de demain. Il est aussi le vaisseau amiral du réseau Grand Insep auquel sont rattachés les établissements du sport.

Si la signification des acronymes évolue au fil du temps, c'est le cas également du ministère de tutelle (Éducation nationale, Santé, ministère de la Jeunesse et des Sports...)

Répartition femmes / hommes par effectifs physiques, ETP et ETPT au 31 décembre 2022.



ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, 2022.



Rencontre avec Jean-Marc Grimont*

Il en aura vu du pays en allant à la rencontre des agent-e-s disséminé-e-s dans les 17 établissements métropolitains du sport. De ces multiples prises de contact est né le réseau Sgen-CFDT des établissements du sport qui, aujourd'hui, domine dans les instances consultatives des Creps et des écoles nationales.

Rencontre avec Jean-Marc Grimont, secrétaire fédéral, très bientôt en retraite.

Le syndicalisme, certains tombent dedans tout petit. Toi, pas vraiment...

• J'ai adhéré au Sgen à 48 ans, une fois titularisé. Longtemps précaire, les syndicats catégoriels présents dans mon établissement ne me parlaient pas. J'avais pourtant déjà croisé la route de la CFDT, ayant vécu vingt ans avec une institutrice militante au Sgen, fille d'un des fondateurs de la CFDT. Au vu des nombreuses réunions chez moi, je pensais que le Sgen n'était qu'un syndicat d'instits et de profs ! Aussi, grande fut ma surprise de voir arriver à l'Insep en 2006, pour une réunion syndicale de campagne électorale, Gilbert Heitz, un secrétaire fédéral Sgen-CFDT, ouvrier de métier, pour nous parler de revendications concrètes pour améliorer les conditions de travail, d'emploi, de rémunération de TOUS les personnels ! Ça a été le déclic. J'ai fait campagne pour le Sgen qui a gagné pour la première fois un siège au comité technique paritaire de l'Insep, et à peine devenu représentant, sans aucune expérience j'ai tout de suite été plongé dans la marmite. Le Sgen n'ayant alors aucun militant au ministère des Sports, je me suis retrouvé en bilatérale face au ministre, meneur d'une grève des personnels de l'Insep, interviewé par *Le Monde* !

Que doit-on veiller à préserver dans cet engagement ?

• En plus de parvenir à bien articuler vie personnelle et vie professionnelle, il faut être vigilant, tout en respectant la logique du fonctionnement démocratique, à toujours cultiver son esprit critique et sa liberté de pensée au sein de l'organisation. C'est un peu mon côté anarchiste qui parle. Même au Sgen-CFDT, certainement la moins dogmatique des organisations syndicales, en bon militant on peut parfois se sentir obligé, pour être

« corporate », de soutenir des positions auxquelles on n'aurait pas forcément adhéré. Il faut alors être capable de faire la part des choses, et d'assumer avec lucidité ces compromis avec ses convictions.

Quels principaux conseils donnerais-tu à tes successeur-e-s ?

• Continuer à porter les valeurs du syndicalisme général face à des syndicats catégoriels qui, à Jeunesse et Sports notamment, incarnent une forme de syndicalisme très conservateur ; être à l'écoute des personnels pour mieux porter des revendications en phase avec leurs attentes, sans dogmatisme, dans un contexte où les lignes font fortement bouger (par exemple, le projet de suppression des catégories, de prise en compte accrue du mérite individuel dans la rémunération...) ; réussir à conjuguer communication numérique et présence sur le terrain ; se former à la pratique de la négociation d'accords majoritaires locaux, dans la perspective d'une (r)évolution annoncée par la loi de transformation de la fonction publique ; anticiper la montée en charge d'un besoin accru d'accompagnement individuel des agents victimes d'atteintes à leur santé au travail ou victimes de violences sexuelles et sexistes, de harcèlement, de discriminations, qui va nécessairement impliquer plus de réactivité, de disponibilité et le développement de compétences juridiques au sein des équipes syndicales ; enfin, détecter et former les représentants de demain, obtenir que leur engagement soit mieux reconnu et valorisé par l'administration, garantir leur protection en tant que lanceurs d'alerte...

• Propos recueillis par Alice Hadjou

* Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur le site de la fédération : <https://vu.fr/xqYNp>



structure et se professionnalise. Secrétaire administratif, personnel technique et pédagogique, gestionnaire de paie mais aussi documentaliste, kinésithérapeute... elles et ils ont des métiers différents mais leur environnement de travail, que sont les microcosmes des Creps et des Écoles nationales, les réunit. Dans ces établissements autonomes, aux effectifs réduits et au management encore très paternaliste, il n'est pas toujours aisé de faire valoir sa légitimité en tant que représentant-e des personnels. Elles et ils sont pourtant à considérer comme il se devrait : des élu-e-s, relais incontournables de la prévention car formé-e-s à la santé et à la sécurité au travail, et qui connaissent le terrain ! Dont acte.

Le défi est de taille mais ils auront été à bonne école : alors, merci Jean Marc. • A. H.

* Discours radiodiffusé de Léo Lagrange, le 10 juin 1936 : <https://vu.fr/yXWGa>



Professeur·e-s des écoles, d'EPS, de sport... Quels rôles dans la transition écologique juste ?

Par Tristan Brams

Pour réussir la transformation écologique, les activités physiques, artistiques et sportives comptent. Les études montrent qu'une partie importante de nos mobilités concerne des trajets courts qui peuvent se faire à pied, à vélo... Dès la maternelle, l'École a donc toute sa place pour initier, développer et faire apprécier des mobilités douces qui favorisent aussi la santé physique et mentale. La sécurité des déplacements (entre école et installations sportives éloignées, lors des compétitions...) peut être renforcée en travaillant sur la complémentarité des modes de déplacement et leur nécessaire coexistence.

Les activités physiques investissent la classe dehors. Dans les cours de récréation, sur les stades, mais aussi dans la nature en course d'orientation, en pratique d'activités de pleine nature, le rapport au vivant peut être questionné, sa protection encouragée en actes concrets. Les pratiquants constatent l'effet de leur activité sur le vivant et doivent être entendus pour l'adapter. Les collègues doivent aussi accéder à des formations leur permettant de prendre toute leur place dans la transformation écologique juste.

Températures, précipitations, ensoleillement, vent, humidité et niveau de la mer ont un impact sur l'activité physique et sont affectés par le dérèglement climatique. Les activités physiques doivent s'adapter à des conditions de pratique qui se transforment, en protégeant les conditions de travail des professionnels et des pratiquants. Le calendrier scolaire, encore marqué par celui des loisirs de neige, devrait évoluer pour accorder une place plus importante aux enjeux pédagogiques.

2024 est l'année du bilan de la mise en œuvre de la « Charte des 15 engagements écoresponsables ¹ » élaborée par le ministère des Sports avec le WWF. Les personnels doivent y être associés et consultés sur la définition des engagements pour la période à venir. Mais l'adaptation doit aussi concerner nos écoles et leurs salles de motricité, cours de récréation qui accueillent une part importante de l'activité physique au quotidien. La question du bâti scolaire ² et des installations sportives pose aux collectivités territoriales des enjeux qui nécessitent des financements complexes à réunir. Les salles de pratique collective sont souvent inadaptées – par exemple aux fortes chaleurs de plus en plus fréquentes. La sécheresse complique l'accès aux surfaces engazonnées, limite l'accès aux espaces naturels (eau vive, forêt...). À quelles conditions peut-on pratiquer une activité physique en sécurité lorsque les températures s'élèvent ? Cette question concerne les personnels qui encadrent élèves, étudiants, sportifs de haut niveau...

La nécessité d'atténuer notre impact sur le vivant, le climat et les ressources dessine des enjeux que les activités physiques vont devoir relever. Elles peuvent avoir un effet d'entraînement pour notre société dans notre façon de penser notre relation au vivant. Le transport impacte fortement l'empreinte carbone des activités : c'est le cas des compétitions, de l'accès à certains lieux de pratique (stations de ski par exemple). Il existe des possibilités d'optimisation des déplacements en réorganisant les compétitions et en développant l'intermodalité. Du point de vue de la biodiversité, la surfréquentation de milieux naturels, la mauvaise gestion des déchets, imposent d'ores et déjà des restrictions d'accès pour protéger la flore et la faune. La pollution lumineuse ou celle liée aux plastiques communs dans les équipements sportifs interrogent aussi nos habitudes ³.

L'Ademe, l'Agence de la transition écologique, propose des supports pour sensibiliser à l'ensemble de ces enjeux ⁴.

Les sportifs et sportives peuvent contribuer à la construction d'idéaux favorables à la transformation écologique. Ils ont acquis dans nos sociétés un pouvoir d'influence important qui leur permet d'impulser des réflexions et des solutions vertueuses.

¹ « Les chartes des 15 engagements écoresponsables », ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, <https://vu.fr/dbKxV>

² « Salles d'activités physiques et sportives », *idem*, <https://vu.fr/DRawF>

³ « Lancement du plan de sobriété énergétique du sport », *idem*, <https://vu.fr/XzXkU>

⁴ « La librairie », site de l'Ademe, <https://vu.fr/vWuLH>



Le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp)

Un enjeu prioritaire pour les conditions de travail

Par Vincent Loustau

Le Duerp est une démarche de prévention obligatoire que doit mener l'employeur. Parce qu'elle reste peu, mal, voire pas appliquée, notre fédération se bat pour la faire respecter.

Selon une obligation de l'employeur prévue par le Code du travail depuis 2001 (art. R4121-1 et suivants¹), chaque agent doit bénéficier d'un Duerp sur son lieu de travail. Aujourd'hui, des milliers d'agents en sont toujours privés et en ignorent même l'existence. Son obligation a pourtant été rappelée aux employeurs de la fonction publique d'État en 2010 dans une circulaire spécifique. Mais en vain – les risques d'amendes et de lourdes peines de prison en cas de non ou de mauvaise réalisation ne semblent pas les effrayer...

PROFESSEUR·E·S D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : DES RISQUES À INTÉGRER DANS LE DUERP

Dans l'Éducation nationale, les enseignants d'EPS sont au nombre des métiers les plus exposés aux risques professionnels. Deux fois plus victimes d'accident du travail, ils sont confrontés à des risques spécifiques : accidents, usure physique, acoustique des gymnases, RPS (accusations de violences, d'attitudes ou de propos déplacés; réseaux sociaux...), sécurité (plan particulier de mise en sûreté, intrusions sur les aires d'évolution...). Des conditions de travail peu ou mal prises en compte par l'employeur. Là encore, et de manière concrète, le Duerp permet une meilleure prévention et prise en compte des risques professionnels de nos collègues.

LA DÉMARCHE DUERP

L'employeur doit identifier et évaluer tous les risques auxquels sont exposés les agents sur une unité de travail (école, établissement, service...) : risques psychosociaux (menaces, agressions, tensions, épuisement professionnel, organisation du travail...), exposition aux polluants (amiante, radon...), ambiances de travail (luminosité, acoustique, température...), risque routier (personnels itinérants...), absence de médecine de prévention...

Cette démarche est consignée et transposée dans le Duerp, qui doit être accessible aux agents. Un Duerp incomplet est considéré par la jurisprudence comme une faute de l'employeur.

QUI MÈNE CETTE DÉMARCHE ?

C'est l'employeur ou ses représentants (chefs de service ou d'établissement...) qui, en général, confient cette mission à l'assistant de prévention.

Les comités sociaux d'administration et la formation spécialisée (ex-CHSCT) sont compétents pour y être associés.

Dans le premier degré, l'IEN et l'assistant de prévention associent le directeur d'école. Mais ces derniers n'ont reçu aucune formation et sont bien souvent laissés seuls.

COMMENT S'ARTICULENT RSST ET DUERP ?

Les deux démarches – Duerp et registre Santé et sécurité au travail (RSST) – permettent de signaler risques professionnels et atteintes aux conditions de travail. Le Duerp doit d'ailleurs intégrer les signalements du RSST. Mieux connu et utilisé, celui-ci n'entraîne cependant pas d'obligation réglementaire de réponse de la part de l'employeur. Ce silence agace souvent les agents mais, même sans réponse, il est utile en engageant la responsabilité administrative, civile et pénale



de l'employeur. Le Duerp, lui, implique de répondre à travers un plan de prévention. L'absence de ce plan, ou sa mise œuvre tardive ou incomplète, constitue une faute de l'employeur (cour de cassation, 29 mars 2023).

UN DOCUMENT ÉVOLUTIF, ASSOCIANT LES AGENTS

Le Duerp doit être mis à jour au minimum une fois par an; également, lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de travail et quand un nouveau risque est identifié.

Cette démarche, collective et participative, doit associer les agents de l'unité de travail concernée.

Pour la CFDT, le Duerp peut être une démarche émancipatrice. Elle doit permettre aux agents de proposer collectivement des solutions et propositions d'amélioration de leur vie au travail.

La CFDT invite tous les agents rencontrant des difficultés à contacter leur syndicat pour faire respecter ce droit et leur permettre d'accéder à cette procédure.

¹ <https://urlz.fr/kFCy>.

Sport, femmes et vidéo

Fillettes, elles pouvaient taper dans le ballon au bas de la cité. Mais plus à la puberté ! Un atelier de création cinématographique permet à des jeunes footballeuses du Red Star Sénior de Saint-Ouen de mettre en scène leurs parcours à travers des échanges dialogués, des témoignages face caméra et des chansons écrites pour la circonstance. La comédie musicale-documentaire, *En terrain libre*, qu'elles ont ainsi conçue avec Marie Famulicki (ci-contre), Delphine Moreau et Corinne Sullivan, peut être vue en classe en présence de l'une des réalisatrices – **Entretien avec Marie Famulicki**



© Nora Bailles

Que donne à voir *En terrain libre* ?

Il montre comment des joueuses du Red Star de Saint-Ouen, âgées de 15 à 20 ans, utilisent le football pour affirmer leur liberté et trouver leur place dans leur quartier, leurs familles et leurs communautés. En plus de jouer, elles chantent et partagent leurs histoires, offrant un aperçu vibrant de leur lutte pour l'égalité et de leur passion pour le sport.

Comment est née l'idée du film et comment a-t-il été réalisé ?

Les filles sont très rares dans les espaces sportifs publics. Ce constat a été confirmé lors d'un atelier sur le sport mené en 2019 avec des adolescents : aucune fille de plus de 12 ans ! Cela nous a conduites à nous intéresser à la section féminine sénior du Red Star, qui venait d'être créée. Le projet s'est concrétisé grâce à un atelier de cinéma de deux semaines durant lequel nous avons imaginé, avec les jeunes footballeuses, des chansons et des scènes de film mélangeant fiction et documentaire.

Pourquoi n'avoir pas filmé les joueuses lors d'un match ?

Notre objectif était de montrer ce qui se passe en dehors du terrain, de mettre en lumière leurs vies, leurs histoires, et les défis qu'elles affrontent dans leur quotidien. En se concentrant sur les moments dans les tribunes, les vestiaires... nous avons pu capturer leur quête de liberté et d'affirmation personnelle, ainsi que leur passion pour le football, qui va bien au-delà du jeu lui-même.

En quoi votre film peut-il changer les regards ?

Le courage et la détermination de ces filles du Red Star sont des exemples inspirants pour d'autres filles et femmes. Notre film peut changer les regards en montrant que les filles ont leur place sur le terrain de football et dans d'autres espaces publics. En le présentant aux scolaires, nous espérons encourager les jeunes à questionner les stéréotypes de genre et à envisager de nouvelles possibilités pour eux-mêmes et leurs pairs.

Justement, quelles sont les réactions habituelles des élèves spectateur-trice-s du film ?

Les échanges peuvent donner naissance à de belles remarques, parfois étonnantes et touchantes par leur maturité. Mais les élèves sont souvent timides et n'osent pas toujours s'exprimer. Ils peuvent se montrer moqueurs, en particulier lorsqu'ils voient des jeunes filles, « presque comme eux », s'exprimer à l'écran. Ils sont parfois réticents à intervenir dans les débats, et certains garçons semblent hésiter à montrer de l'intérêt, peut-être par crainte de paraître « différents » devant leurs pairs. Je leur parle de l'importance de l'égalité et j'essaie de semer des graines d'empathie et de réflexion. Lors des projections, j'arrive à percevoir des signes subtils d'engagement : un élève qui se redresse pour mieux voir, des

discussions qui se poursuivent après la séance, ou encore des réactions à des moments clés du film. Même si les garçons ne participent pas toujours activement, certains montrent une réelle intelligence et sensibilité lorsqu'ils s'expriment, particulièrement après avoir été encouragés à faire preuve d'empathie envers les femmes de leur entourage...

Pourquoi avoir créé l'association « Cinésphère » ?

Avec Delphine Moreau et Corinne Sullivan, nous voulions partager notre passion pour le cinéma et le désir de créer des œuvres collectives et participatives. Depuis plus de douze ans, nous organisons des ateliers de création cinématographique en Seine-Saint-Denis, en impliquant particulièrement les femmes et les jeunes filles des quartiers populaires. Notre objectif est de donner la parole à ceux qui sont souvent sous-représentés dans les médias, et de les encourager à partager leurs histoires à travers le cinéma. • Entretien réalisé par Aline Noël

En terrain libre, réalisé par Marie Famulicki, Delphine Moreau et Corinne Sullivan, 2021.
Dossier de presse : <https://vu.fr/baJUI>

Cinésphère est référencé dans Pass Culture. En Ile-de-France, l'intervention de l'une des réalisatrices est possible (durée : 2 heures, dont 52 minutes de film, accessible de la 6^e à la terminale). À retrouver sur la plateforme ADAGE : « Projection et rencontre - En terrain libre - Lutte contre les stéréotypes de genre ». Contact : Séverine Moreau 06 81 15 35 24 cinespheres@gmail.com
Un DVD et un kit pédagogique sont également disponibles. Pour en savoir plus : <https://vu.fr/vTuBh>

Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur notre site www.sgen-cfdt.fr



© Sarah Williamson

COLOMBE BROSSEL

Propos recueillis par Dominique Bruneau

Le Sénat va examiner une proposition de loi, déposée par le groupe Socialiste, écologiste et républicain, visant à favoriser le respect d'une mixité sociale à l'École. Colombe Brosse en est la rapporteure.



© Nathalie Bucquet

Pourquoi proposer une loi pour éviter la ségrégation scolaire et promouvoir la mixité sociale ?

• C'est un sujet sur lequel on avait envie de travailler depuis longtemps. Le constat est double. Il y a dans notre pays, d'une part, une mixité sociale et scolaire qui s'affaiblit et une forme de ségrégation sociale et scolaire qui croît. Ce phénomène, plutôt propre aux grandes métropoles, gagne aujourd'hui l'ensemble du territoire, excepté la ruralité. Il a été rendu visible par la publication des indices de position sociale (IPS) qui permettent de regarder, comparer, visibiliser les effets dans les territoires de cette ségrégation sociale et scolaire. D'autre part, on trouve des collectivités territoriales, des rectorats qui agissent contre ce phénomène. Et cela fonctionne ! En partant de ces exemples-là, il faut construire un cadre national pour que les politiques publiques favorables à la mixité sociale et scolaire se déploient partout en France. Il faut pour cela des outils, des indicateurs et activer des leviers de politiques publiques. La question de l'enseignement privé sous contrat est évidemment centrale, mais la ségrégation sociale et scolaire n'est pas réductible à cette seule entrée.

Comment obliger les établissements à mettre fin à cette ségrégation scolaire ?

• Notre proposition de loi est adossée à trois objectifs : inscrire l'obligation de respecter la mixité dans le Code de l'éducation (en posant des garanties pour le respect de cette obligation applicable à tous, nous voulons aller plus loin que ce que Vincent Peillon avait écrit en 2013) ; donner une base légale aux IPS et l'obligation d'informer les collectivités sur les indices des établissements de leur territoire (ainsi, Affelnet doit disposer d'une base légale incluant des critères de mixité sociale et scolaire) ; enfin, adosser le financement de l'enseignement privé sous contrat au respect de ces critères. La mixité n'est pas qu'une question d'enseignement privé, mais on ne peut la réaliser sans donner les mêmes obligations à ce secteur. En effet, il n'est pas possible, au sein d'un même territoire, d'un même bassin, de voir fermer dans le public et ouvrir dans le privé une classe de même niveau. La puissance publique ne peut cautionner une concurrence libre et non faussée entre établissements publics et privés.

Qu'attendez-vous de cette proposition de loi ?

• Nous attendons deux choses. D'abord, continuer à porter dans le débat public un sujet devenu majeur. Nous avons interpellé la ministre de l'Éducation avec une formule, certes forte, mais que l'on croit vraie : la question de la mixité scolaire est une bombe à fragmentation dans notre société. Si nous ne sommes pas, plus capables d'avoir des enfants pouvant vivre, apprendre, grandir ensemble, si nous maintenons des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire, alors comment pouvoir faire Nation ? Comment construire du commun dans ce pays ? La mixité scolaire fait du bien au climat scolaire, au climat social. Plus fondamentalement, il faut regarder la capacité que l'on se donne à créer du commun. Et pour nous, cela commence à l'École. Le second enjeu est d'avoir un débat avec les sénateurs et le gouvernement. Qu'est-ce qui, rationnellement, justifie que le gouvernement, les parlementaires s'opposent à renforcer, dans la loi, le respect de cette mixité scolaire et sociale ? Au nom de quoi refuser de donner une base légale à des outils de mixité sociale et scolaire ? D'autant que cela fonctionne

lorsque de telles politiques sont mises en œuvre. On doit arriver à convaincre, dans l'intérêt du pays. Depuis le début des années 2000, la question préoccupante n'est pas l'explosion des effectifs de l'enseignement privé sous contrat – ils ont peu évolué –, mais la ségrégation sociale et scolaire qui, elle, se développe. Aujourd'hui, les effectifs des établissements privés ne reflètent plus la mixité des territoires dans lesquels ils sont implantés. Veut-on maintenir un système à deux vitesses ou veut-on le changer pour la réussite de toutes et tous ? C'est en régulant, en donnant des outils, que l'on réussira à créer du commun dans le pays.

Il faut [...] remettre de l'égalité. Le sujet de la mixité sociale et scolaire est central et l'État doit adosser le financement public (État et/ou collectivité) au respect de cette mixité.

Qu'en sera-t-il du respect de la carte scolaire ? Ne faudrait-il pas tout remettre à plat ?

• Dans cette loi, on aurait pu inclure plein de points, mais certains n'en dépendent pas. Deux exemples : Paris et la Haute-Garonne sont deux départements, opérateurs de politiques publiques, qui s'occupent de la carte scolaire, de la sectorisation des collèges. Ils ont fait jouer tous les facteurs dont ils disposaient. Des collèges sont ainsi devenus multisecteurs. Auparavant, on pouvait avoir un collège ségrégué tout proche d'un collège avec un public favorisé, et donc des populations scolaires très différentes dans un même bassin de recrutement. Paris a fait le choix d'inscriptions dans l'un des

collèges une année, puis dans le deuxième collège l'année suivante. Des classes mixtes ont été créées permettant de faire avancer des élèves n'ayant aucune raison de ne pas grandir et apprendre ensemble. On peut aussi avoir des modalités de refonte de carte scolaire, des sectorisations de collèges en « peau de léopard » comme en Haute-Garonne. Le territoire doit pouvoir faire venir dans un même collège des enfants de milieu social différent. Ces deux exemples ne sont pas anecdotiques, ils fonctionnent. Pas besoin de tout balayer, de promettre le Grand Soir. On s'adosse à ce qui a été fait, on regarde les outils, les besoins et on adapte. Commençons donc par faire travailler ensemble ces 200 établissements en France ayant les mêmes bassins de recrutement. Ce sera un pas de géant pour la mixité sociale et scolaire.

• Comment permettre plus de transparence sur le financement de l'enseignement privé sous contrat ?

La Cour des comptes est très claire : dans le privé, il y a une absence de contrôles administratifs, financiers et pédagogiques, ou alors ils sont trop peu fréquents. La ministre s'est engagée à créer 60 équivalents temps plein administratifs pour renforcer les équipes de contrôle dans les académies. Cela ne représente que deux personnes en plus dans chaque rectorat. On est loin du compte ! Ce manque de respect de l'affectation des fonds dans les établissements privés est réel. À Rennes, selon les dires du secrétaire général de l'enseignement catholique, de l'argent affecté pour limiter le nombre d'élèves par classe en primaire est basculé sur le secondaire. Cette information est désarmante car il s'agit d'un argent qui était fléché par la puissance publique pour atteindre des objectifs selon des directives de politiques publiques décidées en amont. Cette liberté n'existe pas dans l'enseignement public. Il faut donc remettre de l'égalité. Le sujet de la mixité sociale et scolaire est central et l'État doit adosser le financement public (État et/ou collectivité) au respect de cette mixité.

PARCOURS

1976

Naissance à Paris.

À partir de 1998

Titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'économie (université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Consultante dans les domaines des ressources humaines et de la formation, puis responsable de formation dans le secteur associatif.

2001-2008

Conseillère PS de Paris et conseillère d'arrondissement dans le 19^e chargée du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la jeunesse.

2008-2014

Adjointe au maire de Paris, Bertrand Delanoë, chargée du patrimoine, puis de la vie scolaire et de la réussite éducative.

2014-2023

Adjointe à la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Depuis septembre 2023

Élue sénatrice de Paris, Colombe Brossel est membre du groupe Socialiste, écologiste et républicain et siège dans la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport. Elle est membre de la Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Depuis 2024

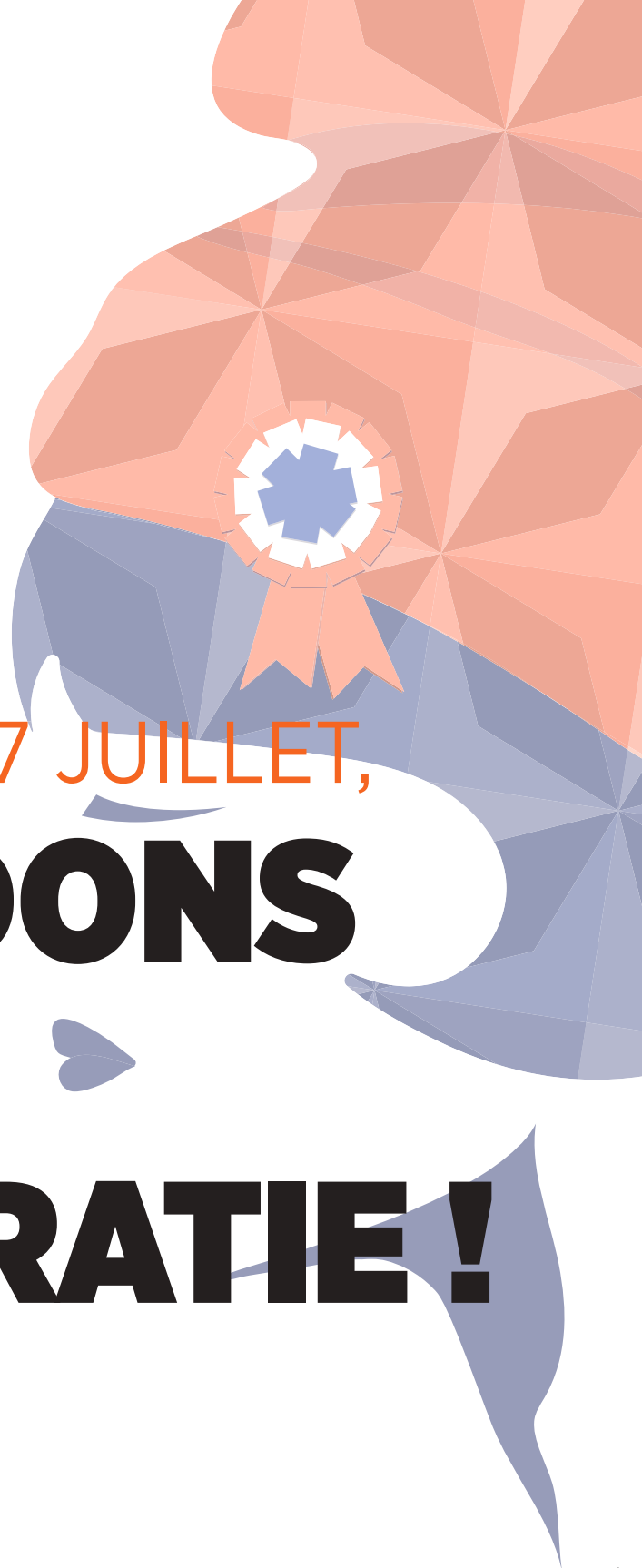
Membre du Conseil national du numérique.

Pour aller plus loin

- la page Sénat, <https://vu.fr/TSNS>
- la page Ville de Paris, <https://vu.fr/Ameom>

Le dossier législatif « Mixité sociale dans les établissements d'enseignement publics et privés » : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp123-471.html>

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre site www.sgen-cfdt.fr



LES 30 JUIN ET 7 JUILLET,

DÉFENDONS NOTRE DÉMOCRATIE !



<http://www.cfdt.fr/defendrenotredemocratie>

Rejoignez-nous
CFDT.FR/ADHESION